ART. 6 N° 21639

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 21639

présenté par M. Quatennens

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« Casse des retraites perçues par les fonctionnaires, magistrat·es et militaires, en vue du délitement progressif du service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence du titre II et de son contenu.